

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 AVRIL 2023

Présents : Mmes LAGUT Martine, REBOULET Florence, Mrs PAPEAU Jean-Claude, BURCET Richard, HUGUES Maurice, MONNET Jean-Michel, GARNIER Christian, GERMAIN Christophe, TERRY Christian, REGAL François, DOCHIER Franck

Absent Excusé : Mme BODIGER Marcelle

Mme BODIGER Marcelle a donné procuration à Mr GARNIER Christian

Absent : Mr GIVET Laurent

Secrétaire de séance : Mr BURCET Richard

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 19h30

1 – APPROBATION PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le CM à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2023.

2 –VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Après présentation détaillée du projet du budget primitif, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2023 proposé par Mme le maire (vote au niveau du chapitre et de l'opération), et qui s'équilibre ainsi :

BUDGET PRIMITIF : Section de fonctionnement de 498 943 €

Section d'investissement de 901 511 €

3 – VOTE DU TAUX DES TAXES 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Madame le Maire rappelle que par délibération du 28 mars 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 34,27 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 52,93 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les taux d'imposition en 2023 à savoir :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 34,27 %
- Taxe foncière non bâties (TFNB) : 52,93 %
- Taxe d'habitation (TH) : 12,52 %

De charger Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

4- DEVENIR MAISON COMMUNALE ROUTE DE LA VIEILLE EGLISE : VENTE OU LOCATION

Mme le Maire rappelle le départ du locataire au 1^{er} mars 2023 de la maison communale située au 65 Route de la Vieille Eglise à Crépol.

Elle demande aux élus leurs avis concernant le devenir de ce bâtiment.

Le conseil municipal, après l'exposé de Madame le Maire, par 1 voix contre, 12 voix pour décide de vendre la maison communale située au 65 route de la Vieille Eglise, autorise Mme le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour la mise en vente.

5 – ACQUISITION PAR LA COMMUNE DES PARCELLES SITUÉES AUX ABORDS DU « LOTISSEMENT LE FLACHET »

Mme le Maire rappelle le permis d'aménager de Valence Romans Habitat obtenu en date du 18 mai 2020 pour la réalisation de 17 lots pour maisons individuelles et 1 lot pour 6 logements aidés.

Après concertation avec Valence Romans Habitat, il a été décidé de racheter à Valence Romans Habitat les parcelles situées aux abords du lotissement, à savoir :

- A 899 d'une contenance de 435 m²
- A 914 d'une contenance de 377 m²
- A 889 d'une contenance de 183 m²
- A 888 d'une contenance de 35 m²
- A 913 d'une contenance de 1 225 m²
- A 898 d'une contenance de 20 m²

Cette acquisition représentant une superficie totale de 2 275 m², est consentie au bénéfice de V.R.H. pour un montant de 46 637,50 €.

Le conseil municipal, après l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents, autorise l'acquisition des parcelles foncières détaillées ci-dessus aux conditions définies au préalable, dit que les frais d'actes sont à la charge de la Commune de Crépol, autorise Mme le maire à signer tout document dans le cadre de cette acquisition.

Valence Romans Habitat ayant pris les frais de géomètre à sa charge.

6 – ACQUISITION PAR LA COMMUNE A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES VERTS DU « LOTISSEMENT LE FLACHET »

Mme le Maire rappelle le permis d'aménager de Valence Romans Habitat obtenu en date du 18 mai 2020 pour la réalisation de 17 lots pour maisons individuelles et 1 lot pour 6 logements aidés.

Après concertation avec Valence Romans Habitat, il a été décidé de racheter à Valence Romans Habitat les parcelles situées aux abords du lotissement, à savoir :

- A 900 d'une contenance de 12 m²
- A 911 d'une contenance de 1 640 m²
- A 885 d'une contenance de 536 m²
- A 897 d'une contenance de 822 m²
- A 887 d'une contenance de 36 m²
- A 912 d'une contenance de 122 m²

Cette acquisition représentant une superficie totale de 3 168 m², et est consentie à l'euro symbolique.

Le conseil municipal, après l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents, approuve l'acquisition des parcelles foncières énumérées ci-dessus à l'euro symbolique, dit que les frais d'actes sont à la charge de la Commune de Crépol, autorise Mme le Maire à signer tout document dans le cadre de cette acquisition.

7 – DEVIS TOITURE ANCIENNE ECOLE :

Mme le Maire présente le devis de toiture de l'ancienne école. En attente d'autres devis.

8 – DEVIS TOUR CLOCHER AU CIMETIERE : GESTION DES PROBLEMES D'HUMIDITÉ

Mme le Maire présente le devis de la tour clocher du cimetière pour drainage. En attente.

9 – TOUR CLOCHER AU CIMETIERE : PROJET ETUDE VOUTE ET PAROIS

Le Département propose en lien avec la commune d'entreprendre une étude sur le clocher de l'ancienne église et de ses peintures murales remarquables (dit Tour du cimetière). Une rencontre est prévue le 31 mai à 14h00 en mairie.

10 – DEVIS CHAPELLE ST ROCH : RÉPARATION MUR INTERIEUR

Mme le Maire présente le devis de la réfection intérieur du mur pignon de la Chapelle St Roch. En attente.

11- TRAVAUX VOIRIE 2023

Le 1^{er} adjoint présente le devis de l'entreprise Cheval pour les travaux de remise en forme du chemin des Reynauds, du Rucher et d'Arthemonay pour un montant total de 13 944 € TTC.

Une commission voirie aura lieu le samedi 29 avril à 9h00.

12 – DECI : POINT RÉUNION DE DÉMARRAGE DE LA COMMISSION

Une réunion a été faite avec le bureau d'étude NALDEO pour définir les actions prioritaires pour l'étude de défense extérieure contre l'incendie.

13 – CDG26 : SIGNATURE CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme le Maire présente la convention de formation professionnelle à signer avec le CDG26 pour le stage intitulé avancement de grade et promotion interne d'une durée d'un jour pour un montant journalier de 80€/participant pour le service administratif.

Le conseil municipal, après l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer la convention de formation professionnelle avec le CDG26.

12 – QUESTIONS DIVERSES :

- Prévoir la pose de filets ou de grilles aux ouvertures du clocher de l'église pour éviter l'entrée des pigeons
- Une façade du village va être rénové, une déviation sera mise en place pour contourner le village.
- Passage d'une course cyclo le samedi 15 avril, le ravitaillement aura lieu sur la place du centre village.

CLÔTURE DE LA SÉANCE : 21h20

Secrétaire de Séance,



Le Maire,

